



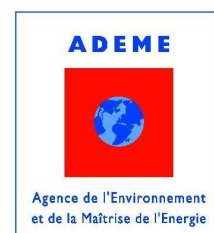
*Charte Nationale en Faveur du Développement  
Durable dans les Stations de Montagne*

Rapport de synthèse

Diagnostic initial de développement  
durable

**Commune de Macot La Plagne**

*Septembre 2009*



Avant propos .....	3
Introduction .....	6
Plan d'action I .....	9
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques d'urbanisme et leur transcription dans les documents réglementaires .....	10
Aménagement urbain et espaces publics.....	11
Espaces naturels .....	12
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action I .....	13
Plan d'action II.....	14
Architecture.....	15
Habitat existant.....	15
Constructions neuves.....	17
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action II .....	18
Plan d'action III.....	19
Entretien des paysages et gestion forestière .....	20
Faune et Flore.....	21
Concertation .....	22
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action III.....	23
Plan d'action IV .....	24
Eau.....	25
Énergies et gaz à effet de serre .....	27
Déchets .....	28
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action IV.....	30
Plan d'action V .....	32
Accès à la station.....	33
A l'échelle du territoire de la station .....	35
Démarche exemplaire de la collectivité et des entités de la station .....	36
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action V .....	37
Plan d'action VI .....	38
Domaine skiable et loisirs de neige.....	39
Loisirs d'été.....	40
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action VI.....	41
Plan d'action VII.....	42
Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action VII .....	44
Conclusion.....	45

***Avant propos***

A la fin des années 1980, suite à la publication du rapport Brundtland, le concept de développement durable apparut, se définissant comme « *un développement répondant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». L'apparition de cette notion a engagé un changement global des mentalités, imposant peu à peu au cours des dernières décennies, l'avènement d'un nouveau référentiel de développement.

Parallèlement, les stations alpines et notamment les stations françaises ont connu dans le même temps, des épisodes difficiles marqués par un manque de neige au cours de certaines saisons et plus généralement par une diminution conséquente sur plusieurs saisons de l'importance du manteau neigeux. Ces divers événements ont impacté le tourisme hivernal en provoquant des chutes ponctuelles de la fréquentation des stations de montagne. Ces phénomènes, mêlés à un vieillissement des structures d'accueil touristique (et notamment de l'hébergement de loisir) et à une mutation du marché du tourisme hivernal (diversification des offres d'activités...) ont engendré un changement structurel de la gestion des communes touristiques.

Au cours de l'année 2007, sous l'impulsion de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et en collaboration avec Mountain Riders et l'ADEME, la Charte Nationale en Faveur du Développement Durable dans les Stations de Montagne fut élaborée. Dans la droite lignée de la « Loi Montagne » de 1985, elle tend à mettre en place un système de gestion conciliant aménagement du territoire et protection du milieu naturel en s'imposant comme une réponse concrète aux évolutions climatiques et permettant de pérenniser les économies locales et d'assurer un tourisme durable. Répartie en huit plans d'action englobant l'ensemble des thèmes du développement durable (aménagement et habitat, gestion des énergies et des transports, protection du milieu naturel, sensibilisation...), elle apporte aux communes signataires des solutions concrètes, leur permettant de s'engager durablement dans une politique environnementale.

Aujourd'hui les stations signataires sont environ une cinquantaine sur les divers massifs français et la Commune de Macot ratifia cette charte au cours de l'année 2008. La présente étude constitue la première étape de sa mise en place sur la Commune et s'attache à présenter une synthèse des résultats obtenus lors de la réalisation du diagnostic initial. Ce dernier a pour but d'évaluer l'engagement de la Commune dans une démarche de développement durable et permet d'identifier les points positifs et les dysfonctionnements pouvant y être liés. En ce sens, cette synthèse constitue un outil de travail, qui permettra par la suite, d'aider le comité

local de suivi à définir quelles seront les mesures à mettre en place afin de répondre aux engagements définis par les différents plans d'action.

# ***Introduction***

Située au cœur de la Savoie, dans la vallée de la Tarentaise à mi-chemin entre les villes de Moutiers et de Bourg-Saint-Maurice, la Commune de Macot La Plagne est installée à 770 m d'altitude sur un ancien cône de déjection en rive gauche de l'Isère dominant légèrement la vallée. Composée de 1789 habitants permanents, la Commune voit sa population considérablement croître en hiver du fait de sa capacité d'hébergement de plus de trente mille lits, essentiellement répartis sur les stations de La Plagne.

La Plagne est une station de sports d'hiver qui fut créée en 1961, lors du « Plan Neige », opération dirigée par l'Etat Français qui avait pour but la création de diverses stations dans les Alpes afin de diversifier l'économie touristique et de palier la désertification des espaces montagnards. Elle fait partie des stations créées « ex-nihilo » sur des espaces vierges qui étaient essentiellement des alpages voués à la pâture des élevages bovins. Son aménagement fut progressif avec la construction au fil du temps de plusieurs stations. Aujourd'hui, la station est composée de dix villages différents répartis sur les territoires communaux d'Aime, Bellentre et de Macot. La commune de Champagny en Vanoise constitue elle aussi une commune de l'unité appelée la « Grande Plagne » du fait de sa liaison avec le domaine skiable. Elle est cependant quelque peu excentrée du fait de sa situation dans la vallée de Bozel et non dans la vallée de la Tarentaise. La Commune de Macot est une commune principale de cette entité. En effet, du fait de son importante surface communale (3786ha environ), elle détient les six principales stations (Plagne 1800, Plagne Centre, Plagne Village, Plagne Soleil, Plagne Bellecôte et Belle Plagne).

A l'heure actuelle, seules les communes de Macot et de Champagny ont ratifié la Charte de Développement Durable. La Commune de Champagny ne semble pas avoir démarré sa mise en place et la Commune de Macot semble être la plus avancée et la plus dynamique dans le processus d'application. Le fait que cette dernière s'engage de manière significative dans ce projet est un élément important qui contribuera probablement à impulser ce type de démarche aux autres communes de la Grande Plagne.

Comme nous l'évoquons en avant propos, cette étude propose une synthèse des résultats obtenus au cours de la réalisation du diagnostic initial, élément premier de la réalisation de ce projet, permettant par la suite de mettre en place à des échelles de temps différents, des mesures concourant à l'application des engagements spécifiés au cours des divers plans d'action mentionnés au sein de la Charte.

Elle prétend répondre aux questions suivantes : *Quel est l'engagement actuel de la Commune de Macot en terme de Développement Durable ? Quels sont les points positifs et négatifs ? Quels dysfonctionnements existants peuvent être identifiés ? Quelles sont les*

***pistes de travail qui peuvent être suggérées dans l'optique de la mise en place des divers engagements ?***

Afin de récolter les données nécessaires à la réalisation de ce travail, des questionnaires (élaborés par le comité national de suivi de la charte et voués à récolter des données portant sur les divers thèmes des plans d'action) ont été distribués aux différents acteurs de la station (gestionnaire de domaine skiable, office du tourisme, office de promotion, syndicat intercommunal, communauté de communes, services municipaux, hébergeurs, commerçants...).

Nous proposons au cours de ce document de reprendre successivement les synthèses des données pour chacun des sept plans d'action<sup>1</sup> et de définir pour chacun d'entre eux, des pistes de travail qui devront être explorés au cours des mois et années futurs. Chaque plan d'action est composé de sous-thèmes que nous reprendrons aussi pour plus de facilité.

---

<sup>1</sup> Le huitième plan d'action définit en effet les termes d'adhésion et d'application de la charte et ne nécessite donc pas l'acquisition de données et la réalisation d'une synthèse.

## ***Plan d'action I***

***Promouvoir un aménagement durable des territoires***

Le premier des sept plans d'action aborde l'un des thèmes les plus importants du développement durable. En effet, jusqu'il y a quelques années, que ce soit dans les espaces montagnards, littoraux ou même urbains, l'aménagement du territoire a été bien trop souvent fait au mépris de l'environnement et des espaces naturels. Plusieurs outils réglementaires ont ensuite été élaborés au fil du temps afin de veiller à cette conciliation (lois, études d'impacts etc.). Cependant, il existe aujourd'hui de nombreux autres moyens permettant d'aller plus loin et de mettre en place une réelle politique d'aménagement durable.

### *Intégrer les principes du développement durable dans les politiques d'urbanisme et leur transcription dans les documents réglementaires*

L'un des principaux enjeux d'un aménagement durable en station de montagne est de **veiller au respect de la capacité de charge du territoire**. La capacité de charge se définit comme le seuil maximum de population que peut accueillir un territoire sans porter atteinte durablement au milieu naturel. Cependant, il n'existe pas de « formules de calcul » précise permettant de définir ce seuil. L'une des seules solutions consiste donc à choisir une ressource naturelle et à comparer la quantité et la qualité de cette ressource par rapport à un seuil de population fixé. Ainsi, si l'on considère le seuil maximal de lits touristiques fixé par la commune de 33 000 lits environ et que l'on compare ce chiffre avec la capacité maximale de la station d'épuration intercommunale (35 000 lits pour la Commune de Macot et 58 000 environ pour l'ensemble des communes), alors on peut considérer que la capacité de charge du territoire est respectée par rapport à la ressource en eau et plus particulièrement à la capacité de traitement des eaux usées. Ce chiffre reste cependant aléatoire et il serait hasardeux de s'y tenir strictement. La nécessité de mettre en place des indicateurs complémentaires à la capacité de charge prend alors toute son ampleur dans une optique d'aménagement raisonné.

Le second enjeu de l'intégration des principes de développement durable dans les politiques d'urbanisme est la **limitation de l'étalement urbain et l'économie de l'espace**. Plus l'étalement urbain est important et plus le milieu et les ressources naturels risquent d'être endommagés. L'enjeu n'est pas ici d'interdire toute nouvelle construction et d'empêcher complètement l'étalement urbain mais plutôt d'encadrer ce phénomène. Or, ces principes sont à l'heure actuelle complètement intégrés dans les documents réglementaires. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) définissant la planification des orientations urbanistiques de la Commune prévoit des zones urbanisables et des zones non urbanisables. Il préconise ainsi la conservation de zones non urbanisées et d'espaces naturels. De même, ce document prévoit la

conservation de zones agricoles et forestières et permet de contribuer au maintien et à la promotion de ces activités traditionnelles qui agissent sur l'entretien des paysages. Bien qu'agissant à plus grande échelle que le territoire communal, le SCOTT (Schéma de Cohérence Territoriale), en cours de réalisation sur la Tarentaise, est un document d'urbanisme qui préconisera le même type d'orientation.

Les principes de développement durable sont donc globalement bien intégrés dans les documents d'urbanisme réglementaires. Cependant, la mise en place d'indicateurs pour veiller à la capacité de charge du territoire pourrait être un élément complémentaire pertinent.

### *Aménagement urbain et espaces publics*

Les principes de développement durable doivent clairement s'intégrer dans la politique d'aménagement urbain et d'aménagement des espaces publics. Tout d'abord, même si à l'heure actuelle, il existe une sensibilité environnementale dans la politique urbanistique de la Commune, il n'y a pas **d'Approche Environnementale de l'Urbanisme**. Par approche environnementale de l'urbanisme, on entend la mise en place d'une réflexion environnementale pour l'ensemble des projets urbanistiques (démarches HQE, architectures bioclimatiques etc.). Ce type d'approche pourrait permettre l'intégration des politiques environnementales dans l'ensemble des projets de construction du territoire.

La mise en place d'un urbanisme durable induit aussi la prise en compte des spécificités architecturales locales. A l'heure actuelle, des indications architecturales sont données par le PLU. Cependant, face à la diversité des formes architecturales sur la Commune (architecture traditionnelle sur le chef lieu et les hameaux et architecture plus récente sur les stations), la mise en place d'une **Charte Architecturale de la commune** pourrait être un élément contribuant à l'intégration du bâti dans le paysage. Des études préalables à la mise en place d'un tel projet avait été réalisées sur les stations mais le projet n'a jamais vu le jour.

Enfin, penser un urbanisme durable c'est aussi penser un urbanisme social. L'intégration du côté social est un élément important de nos jours. Dans cette optique, la Commune possède déjà quelques orientations, notamment par la construction de logements OPAC et de logements saisonniers au cours des dernières années. Cependant, il est possible que des logements saisonniers soient encore manquant sur le secteur de Bellecôte ou sur Belle Plagne. Il serait ainsi utile de **connaître le besoin exact de logements saisonniers** manquant et le cas échéant de **poursuivre la politique de développement de ce type de logements**.

Toujours d'un point de vue social de l'urbanisme, il apparaît nécessaire **d'engager une politique d'amélioration de l'accessibilité handicapé de la station**. Du fait de la présence depuis de nombreuses années de l'association « Antenne Handicap » qui permet au public handicapé de profiter des loisirs hivernaux, la fréquentation de la station par ce même public est très importante. Or, beaucoup de bâtiments et notamment des bâtiments abritant des services quotidiens sur les différentes stations ne sont pas accessibles et il convient de palier ce problème.

La politique urbanistique de la Commune affiche donc des sensibilités au développement durable et à l'environnement, cependant, plusieurs mesures concrètes doivent être aujourd'hui engagées.

### *Espaces naturels*

Plusieurs espaces naturels remarquables sont présents sur le territoire de la Commune de Macot. Ces espaces ont déjà été identifiés par divers organismes. On trouve plusieurs ZNIEFF de type I et II (Zone Nationales d'intérêt Floristique et Faunistique) dont l'exemple le plus remarquable est la Cembraie sur Gypse (site d'intérêt international), une forêt de protection (Mont Saint-Jacques) et de nombreuses zones humides. Ces espaces sont très importants d'un point de vue environnemental car ils contribuent à la conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, ces espaces souffrent pourtant d'un manque de prise en compte et de mise en valeur. Bien sur, certains organismes comme la SAP (Société d'aménagement de la Plagne ou) ou l'Office National des Forêts portent un intérêt plus important à ces espaces notamment lors de la réalisation d'aménagement. Cependant, il conviendrait de mettre en œuvre des mesures de protection plus importante de ces sites. Par ailleurs, il conviendrait de les **mettre plus en valeur auprès du grand public et de renforcer l'information à son égard**. La présence de tels espaces est un atout pour le territoire et peut aussi permettre de contribuer à la sensibilisation de la population sur les enjeux du développement durable (comme nous le verrons au cours du plan d'action 7).

Il convient aussi de noter que les espaces naturels et **les espaces protégés nécessitent un suivi** afin de garantir leur « bon état de santé ». Certains organismes tels que l'ONF, l'IGA (Institut de Géographie Alpine) ou encore le Cemagref (institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) réalise ces suivis (Cembraie, alpages etc...). Cependant, il n'existe pas réellement de collaboration entre ces organismes et les acteurs du

territoire communal (si ce n'est entre la SAP et l'ONF). Il est important de **parfaire la collaboration entre les acteurs des milieux naturels afin d'améliorer leur gestion et de constituer une base d'information centralisée.**

*Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action 1*

Nous venons donc de le voir, plusieurs mesures peuvent être mises en place afin de promouvoir un aménagement durable des territoires.

Il convient donc :

- De mettre en place des indicateurs permettant de réaliser un suivi et de veiller à la capacité de charge du territoire.
- De limiter l'étalement urbain et de favoriser l'économie d'espace en se référant aux documents d'urbanisme et en privilégiant la rénovation du bâti ancien par exemple.
- De mettre en place une Approche Environnementale de l'Urbanisme concrète en privilégiant par exemple les constructions HQE ou bioclimatique (comme nous le verrons au cours du plan d'action 2).
- De donner une dimension sociale à l'urbanisme en poursuivant la politique d'aménagement pour les saisonniers et en améliorant l'accessibilité pour les populations handicapées.
- De mettre en valeur les espaces naturels en appuyant leur protection, en assurant leur suivi et en développant l'information et la sensibilisation à leur égard.

## ***Plan d'action II***

***Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural***

Nous en parlions au cours du plan d'action précédent, le respect de l'architecture locale est un élément important dans un cadre de politique durable de l'urbanisme. Ainsi, le développement d'une Charte Architecturale est un élément important à développer. Cependant, bien que son titre puisse porter à confusion, ce plan d'action n'aborde pas que l'aspect architectural à son sens propre mais aussi l'ensemble des problématiques du bâti auxquelles il convient d'être attentif (énergie, accessibilité etc.).

### *Architecture*

La structure de la charte telle qu'elle a été définie lors de sa création amène les signataires à traiter une nouvelle fois ce point au cours de ce deuxième plan d'action. Ayant déjà apporté les éléments nécessaires à l'analyse de ce thème au cours du plan d'action précédent, nous n'y reviendrons pas et passerons directement au suivant.

### *Habitat existant*

Nous en parlions au cours de l'introduction, la plupart des logements en station sont anciens et souffrent aujourd'hui de problèmes de vétusté. Que ce soit parce que le confort est un critère d'attractivité pour la population touristique ou pour des questions d'économies d'énergies, un grand nombre de logements et de bâtiments doivent aujourd'hui être rénovés. Dans cette optique, une ORIL (Opération de Rénovation de l'Immobilier de Loisir) a été lancée il y a quelques années. Cette opération a pour but de promouvoir la rénovation des logements notamment par l'attribution de subventions. Elle permet aussi aux logements rénovés de bénéficier d'un classement (le classement « cristaux ») effectif sur l'ensemble du domaine de Paradiski (domaine skiable relié de La Plagne et Les Arcs). Cependant, à l'heure actuelle, cette opération semble être peu suivie et peu efficace. Ce manque d'efficacité s'explique peut-être par le manque d'attractivité du programme (subventions trop faibles et avantages peu attractifs).

Cependant, lorsque l'on aborde la question de la rénovation de l'habitat il ne faut pas omettre de traiter la rénovation de l'habitat permanent. Celui-ci connaît aussi parfois des problèmes de vétusté ou de consommation énergétique et nécessite des rénovations. Un programme appelé OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ayant pour but d'inciter les

propriétaires ou les investisseurs à améliorer la qualité de l'habitat a été piloté par la CCCA (Communauté de Commune du Canton d'Aime). Cependant, il semblerait que cette opération souffre des mêmes maux que l'ORIL. Développer une politique durable consisterait donc dans un premier temps à relancer et **impulser une politique générale de rénovation de l'habitat en contribuant à rendre plus attractifs ces plans.**

Nous l'abordons il y a quelques instants, la rénovation de l'habitat implique aussi une rénovation énergétique des bâtiments. En moyenne, on considère que 20% des émissions de CO<sup>2</sup> en stations de sports de montagne sont dues au logement et donc en partie à leur mauvaise isolation entraînant une surconsommation d'énergie. Aujourd'hui, la **réalisation de diagnostics énergétiques** devient un outil incontournable permettant d'identifier les sources de déperdition énergétique. C'est une étape préalable qui contribue à définir quels éléments doivent être rénovés au sein des bâtiments. Sur la Commune de Macot, quelques structures ont déjà fait l'objet de ces diagnostics. Ces derniers ont été réalisés ponctuellement par certaines unions syndicales. On comprend alors l'importance qui réside dans la nécessité d'impulser cette démarche sur les bâtiments communaux puis dans l'ensemble des bâtiments de la station.

La réalisation de tels diagnostics est fréquemment préalable au lancement de mesures de rénovation de l'isolation. Comme nous l'abordons précédemment, une meilleure isolation permet de réaliser des économies d'énergie et contribue à limiter les rejets de gaz à effet de serre. **Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments** contribue donc à s'engager dans une politique durable de gestion du patrimoine bâti.

Quand on aborde la question des énergies dans les bâtiments, il est aussi nécessaire d'aborder la question des sources d'énergie et notamment des sources d'énergies durables. Dans ce domaine, quelques initiatives ont été prises. Au cours de l'hiver 2009/2010, une nouvelle chaufferie biomasse (alimentée au bois), gérée par la société Veolia permettra d'alimenter une grande partie des bâtiments de Plagne Centre en chauffage et en eau chaude. De plus, l'école maternelle du chef lieu de Macot, construite il y a quelques années, est elle aussi, alimentée par sa propre chaufferie bois. Enfin, on peut préciser que la Commune subventionne une partie des systèmes de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires par exemple) pouvant être installés chez les particuliers. Cependant, il est possible d'aller plus loin en continuant à **promouvoir les installation de production d'énergie renouvelable** (chaufferie bois, panneaux solaires, microcentrales). De même une telle démarche devrait aussi comprendre des **mesures d'information et d'incitation à l'adoption de « contrats verts »**

(fournisseurs d'électricité garantissant une énergie produite avec des techniques respectueuses de l'environnement) et de tels contrats devraient même être adoptés pour les bâtiments communaux.

Enfin, dans une telle problématique la question de l'accessibilité des populations saisonnières ou permanentes prend aussi toute sa place. Dans le précédent plan d'action nous parlions déjà de la politique de logements saisonniers et nous ne reviendrons donc pas dessus. Cependant, il existe aussi des problèmes d'accessibilité pour les populations permanentes. En effet, alors que les résidences secondaires fleurissent, beaucoup de personnes n'arrivent pas à se loger sur la Commune pour des questions de prix trop élevés du foncier par exemple. Ainsi, beaucoup de personnes et notamment des travailleurs de la Commune sont obligés de s'installer ailleurs. Il pourrait alors être utile pour la Commune de **lancer un programme d'aide à l'accessibilité au logement**. Ce programme pourrait aussi avoir un impact démographique en favorisant la conservation d'une population jeune et dynamique.

L'amélioration de l'habitat existant englobe donc plusieurs problématiques mais engager une politique durable de l'habitat ne se limite pas simplement au bâti ancien mais aussi à l'ensemble des constructions neuves.

### Constructions neuves

Depuis quelques années, le marché des constructions neuves respectueuses de l'environnement est de plus en plus important avec le fleurissement d'un panel différent de normes (Haute Qualité Environnementale, Haute Performance Energétique, architecture bioclimatique etc...). A Macot, seule l'école maternelle possède une architecture HQE. Ces projets de construction permettent de limiter les rejets de CO2 et limitent l'impact environnemental lié aux contraintes d'aménagement. Il conviendrait donc de **favoriser la réalisation de telles constructions pour tout nouveau projet touristique et d'imposer l'adoption de telles normes pour l'ensemble des nouveaux projets communaux**. De même, comme pour l'installation des systèmes de production d'énergie renouvelable, il pourrait être utile **d'informer et d'inciter la population souhaitant construire à la réalisation de ces formes architecturale**.

Enfin, la commune de Macot possède sur son territoire plusieurs sources de matériaux de construction et notamment le bois (abondamment utilisé dans les constructions locales). Or, la

production locale de bois est essentiellement exportée vers d'autres pays et n'est pas utilisée dans des circuits courts. **Mettre en place un circuit local d'utilisation du bois pour la construction** pourrait être un engagement s'intégrant dans une politique durable de l'habitat qui permettrait aussi de valoriser la production (comme nous le verrons au cours du prochain plan d'action).

### *Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action II*

Comme nous avons pu l'aborder, la mise en place d'une politique durable de l'habitat est un élément important permettant de renforcer l'engagement environnemental de la Commune.

Nous proposons donc d'explorer les pistes de travail suivantes :

- Relancer les mesures de rénovation de l'habitat permanent et touristique en rendant les opérations plus attractives et en insistant sur la réalisation de diagnostics et l'amélioration énergétique des bâtiments.
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables en multipliant les installations collectives (comme la chaufferie biomasse) et en incitant l'équipement des particuliers.
- Faciliter l'accessibilité au logement pour les populations permanentes.
- Promouvoir la réalisation de constructions plus respectueuses de l'environnement et l'utilisation de matériaux locaux.

## ***Plan d'action III***

***Préserver les paysages et les espaces naturels***

Si l'on aborde la question du développement durable, il est alors inévitable d'aborder la question de la préservation des paysages et des espaces naturels. Si nous abordions déjà en première partie cette question, ce plan d'action propose d'aller plus loin en approchant notamment la question paysagère à l'échelle du territoire communal.

### Entretien des paysages et gestion forestière

De tous les moyens mis en place pour entretenir les paysages, le meilleur d'entre eux a toujours été le maintien des activités traditionnelles. En effet, l'agriculture et l'exploitation forestière sont des activités indispensables dans les espaces montagnards qui évitent la fermeture des paysages. Traditionnellement, ces activités sont inscrites dans la culture de la Commune. Aujourd'hui, elle tente de se maintenir tant bien que mal malgré les évolutions économiques depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. L'activité agricole et notamment l'activité pastorale sont aujourd'hui encore très dynamiques. On compte cinq élevages bovins et deux groupements pastoraux en été, essentiellement destinés à la production laitière et fromagères. Cette production est valorisée par l'Appellation d'Origine Contrôlée « Beaufort » et commercialisée dans plusieurs coopératives locales et auprès de nombreux magasins sur les stations. La Commune oeuvre d'ailleurs au maintien de cette activité notamment par l'instauration de zones agricoles dans le PLU. De même, il existe une collaboration entre les éleveurs et la SAP. Les pistes du domaine skiable sont en partie utilisées comme zones de pâture et les gestionnaires du domaine s'attachent à revégétaliser les zones aménagées avec des espèces floristiques favorisant le retour des espèces locales et garantissant une bonne valeur fourragère des alpages. Cependant, il est quand même conseillé de prendre des mesures complémentaires permettant d'assurer son **maintien et de valoriser mieux cette activité et sa production.**

En matière d'entretien du paysage il est aussi nécessaire d'**informer les propriétaires fonciers à l'entretien de leurs parcelles** (notamment pour limiter les risques d'incendies). Des mesures d'informations ont déjà été lancées par la Commune auparavant mais elles se révélèrent globalement inefficaces et mériteraient d'être remises à jour.

La forêt occupe environ 1200 hectares du territoire communal et pas moins de 92% de cette forêt sont gérés par l'ONF sous forme de « futaie jardinée » et d'exploitation des bois sur pieds. Le fait que presque la totalité de la forêt soit gérée par l'ONF est un atout pour la

Commune, notamment dans une optique de développement durable. Depuis des dizaines d'années, l'ONF s'engage à gérer les espaces forestiers de manière durable en favorisant notamment leur régénération naturelle. Cette gestion implique un suivi et une exploitation strictement encadrée notamment du fait de la présence d'espèces remarquables et d'espèces protégées. La forêt Communale est d'ailleurs labellisée PEFC (Programme de Certification Durable des Forêts) et l'ONF répond à la norme Iso 14001 (management environnemental). Grâce à ces deux systèmes de certification, l'Office National des Forêts veille donc, par l'utilisation de modes de gestion et d'exploitation adaptés aux spécificités du massif à limiter les impacts environnementaux qui peuvent être générés par les activités sylvicoles.

Cependant, bien qu'il existe une scierie sur Macot, une partie infime voire inexistante du bois exploité sur la commune est utilisée sur des circuits locaux et la majeure partie est exportée vers les pays du Maghreb notamment. Or, comme nous en parlions au cours de la partie précédente, le bois est abondamment utilisé pour les constructions locales ou plus marginalement pour la confection de meubles traditionnels. L'utilisation du bois local pour les constructeurs n'est pourtant pas développée et pourrait permettre de limiter les coups économiques et écologiques des constructions mais aussi de valoriser une production locale de qualité. C'est pourquoi il est important de **promouvoir la transformation et la valorisation de la production sylvicole sur un circuit court.**

L'entretien des paysages et notamment dans les espaces montagnards passe donc par le maintien des activités traditionnelles agricoles et forestières qui permettent de lutter contre la fermeture des paysages.

### *Faune et Flore*

La préservation de la faune et de la flore est un élément important garantissant la sauvegarde de la biodiversité. Mais avant de mettre en place d'éventuelles mesures de protection, il convient de connaître de manière précise les ressources du territoire.

Quelques études d'inventaires d'espèces floristiques et faunistiques ont été lancées au cours des dernières années par différents organismes et notamment par l'ONF. De même, des suivis sont réalisés par les mêmes organismes ou par les associations de chasse et de pêche. Concernant les habitats aquatiques et terrestres, des études d'impact sont fréquemment

réalisées par la SAP et l'ONF avant certains aménagements mais jamais aucun recensement précis n'a été lancé.

Ainsi, si certaines informations sont bien présentes, elles sont disséminées dans une multitude d'entités et il est ainsi difficile de les insérer et de les prendre en compte dans une politique globale. C'est pourquoi dans un premier temps, il conviendrait **de centraliser les informations sur la biodiversité, les milieux naturels et les corridors écologiques** afin de mieux connaître les ressources territoriales. Il conviendrait aussi de **compléter ces informations grâce à la réalisation d'études supplémentaires et notamment d'un diagnostic environnemental** à l'échelle de la Commune (voir plan d'action 7). Enfin, il pourrait être utile de **communiquer ces informations au grand public** (notamment par le biais de panneaux d'information ou par la signalisation des espaces protégés sur les différents plans) afin de le sensibiliser au respect du milieu naturel.

### Concertation

Nous venons de le voir, beaucoup d'informations sont disséminées au sein de différents services ou entités. Ainsi on comprend la nécessité de **développer des partenariats et des démarches de concertation entre les différents acteurs**. Même si celles-ci existent déjà à l'heure actuelle (entre l'ONF et la SAP, entre l'ONF et la Commune etc.), il n'existe pas réellement de concertation globale. Ce processus, pourrait permettre d'améliorer comme nous l'évoquions, l'échange des informations et une prise en compte globale des spécificités du territoire pour une gestion durable. Cette démarche de concertation pourrait notamment se construire sur la réalisation de projets environnementaux communs entre les différentes entités mais aussi entre les différentes collectivités territoriales. Enfin, si l'on parle de concertation, il est aussi important de **développer la collaboration entre les associations et la Commune** bien que celle-ci ne s'intègre pas exclusivement dans un cadre environnemental. Certaines d'entre elles sont très dynamiques et bénéfiques à la vie locale mais souffrent d'un manque d'un contact privilégié avec la Commune. La construction de projets communs pourrait encore une fois être bénéfique.

***Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action III***

La protection des paysages et des espaces naturels est donc l'un des éléments fondateur de la mise en place d'une politique de développement durable pour la Commune de Macot. Son développement nécessite d'aborder plusieurs axes :

- Le maintien des activités agricoles et pastorales en s'appuyant notamment sur la valorisation d'une production de qualité.
- L'information des propriétaires fonciers pour promouvoir un entretien des parcelles et lutter contre la fermeture des paysages.
- La mise en place de circuits courts pour valoriser les produits de l'activité forestière et contribuer à son maintien.
- La collecte d'information sur le milieu naturel et l'instauration de mesures de gestion et d'information adaptées.
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs du territoire et les associations afin de construire des projets environnementaux communs.

## ***Plan d'action IV***

***Promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie***

Les stations de sports d'hiver sont des structures fortement consommatrices de ressources (eau, énergies...). Ainsi, la mise en place d'une politique de développement durable sur ces territoires nécessite une prise en compte stricte de ces critères contribuant notamment au respect de la capacité de charge.

### Eau

Les espaces montagnards sont bien souvent considérés comme les « châteaux d'eau de la France ». Ainsi, la question de la ressource en eau occupe une échelle locale mais aussi un cadre spatial bien plus important si l'on s'inscrit dans un cadre de gestion globale.

Depuis le début des années 2000, la problématique de la gestion de l'eau a été traitée de manière pertinente sur la Commune de Macot. Plusieurs études sur le schéma d'approvisionnement en eau potable et sur le schéma d'assainissement ont été réalisées pour une meilleure prise en compte de la ressource. De même, à plus grande échelle, quelques études sur la quantité et la qualité de l'eau sur l'ensemble de la partie amont de l'Isère ont été réalisées par l'APTV (Association du Pays Tarentaise Vanoise) et peuvent apporter des informations complémentaires, précieuses et utiles.

La gestion de l'eau est donc mixte sur le territoire de la Commune. Sur le secteur du village de Macot, c'est la Commune qui gère l'approvisionnement en eau potable et le réseau d'assainissement alors que sur les stations, c'est la société Veolia qui s'occupe de cette gestion sous forme d'affermage par délégation de service publique. A l'inverse, sur l'ensemble du territoire communal, c'est la Commune qui gère la totalité du réseau d'eau pluviale.

Les deux gestionnaires assurent d'ailleurs un suivi permanent de la ressource aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif par la réalisation de mesures diverses (débits, mesures physico-chimiques, analyses de laboratoires). On notera ici que la SAP, qui utilise elle aussi des quantités d'eau importante pour la gestion du domaine skiable et notamment pour la création de neige de culture, réalise elle aussi un suivi stricte de la ressource et de sa consommation et entretient des contacts fréquents avec Veolia. Ce suivi, de la part des différents acteurs, participe à l'optimisation de la consommation.

Mais, cette optimisation est aussi réalisée par la surveillance et l'entretien du réseau qui est une composante importante de cette démarche. La rénovation plus ou moins permanente de ce dernier permet de limiter les pertes et contribue à une gestion durable.

De même, plusieurs outils réglementaires comme notamment l'implantation de périmètres de captage ou la réalisation de plans d'épandage ont été mis en place dans une optique de protection de la ressource en eau. A plus grande échelle, l'APTV a élaboré un contrat de rivière sur l'ensemble de l'Isère amont. Ce contrat est en cours d'adoption et la **Commune devra s'engager au sein de celui-ci en participant par exemple aux mesures de restauration des cours d'eau**. Bien que s'appliquant à plus grande échelle cet outil s'avère aujourd'hui nécessaire pour une meilleure gestion globale.

Au niveau de l'assainissement, la majorité des habitations est aujourd'hui reliée au réseau collectif et seules une vingtaine d'entre elles possèdent encore un assainissement individuel (essentiellement situé sur les hameaux et possédant des fosses septiques). L'ensemble des eaux est ensuite évacué vers la station d'épuration intercommunale de Aime. Cette station d'épuration a été récemment remise aux normes et rénovée et ses capacités en équivalent habitants ont été augmentées. Elle est ainsi suffisante pour traiter les eaux usées de l'ensemble de la Grande Plagne et participe au maintien de la capacité de charge.

On peut aussi noter que l'ensemble des acteurs de la ressource en eau (Veolia, Commune, SAP...) entretient des liens de collaboration fréquents. Cependant, il est regrettable que ces entités (et notamment la Commune et Veolia) n'entretiennent pas de relations avec les agriculteurs qui agissent eux aussi sur la ressource. Ainsi il pourrait être valorisant pour une gestion durable de la ressource en eau **d'entretenir des contacts avec les agriculteurs**.

Enfin, si l'on aborde la question de l'eau il est important de se pencher sur la question des économies d'eau. Aujourd'hui, plusieurs techniques et notamment dans les bâtiments permettent de limiter de manière significative les consommations d'eau (économiseurs d'eau ou même récupérateur d'eau de pluie...). Certains particuliers ou même quelques hébergeurs se sont dotés de ce genre d'équipements. Cependant, aucun bâtiment communal n'a été équipé de tels dispositifs (ce n'est pas le cas des mitigeurs). Or, **équiper les bâtiments communaux de techniques économes** serait une mesure exemplaire qui permettrait de promouvoir ce type d'installation auprès de la population et impulserait une démarche de changement. De même il est important de **développer une politique d'information du grand public sur la nécessité d'économiser et de préserver la ressource** en sensibilisant et en contribuant à changer les habitudes quotidiennes. Ce genre d'information, peut même être couplée par la présentation des techniques dont nous parlions précédemment ou d'informations sur les systèmes de récupération d'eau de pluie pour les particuliers (que la Commune subventionne d'ailleurs en partie).

On comprend donc que la préservation de l'eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif passe donc en partie par la mise en place de suivis et de mesures d'entretien des équipements par les gestionnaires mais aussi par des mesures d'information et de sensibilisation du consommateur.

### Énergies et gaz à effet de serre

Une partie de la question des énergies a déjà été traitée au cours de l'un des plans d'actions précédent alors que nous abordions la problématique de la rénovation du bâti. A propos de l'énergie dans les bâtiments, nous souhaitons donc préciser qu'il est important de mettre en place une **politique globale de réduction de la consommation des énergies en impulsant notamment la réalisation de diagnostics énergétique**. Ce type de démarche doit s'appliquer prioritairement au bâti communal. Encore une fois, il est important pour la commune de se positionner comme « exemple » afin d'engager par la suite un changement global. Cette politique énergétique, doit aussi s'appuyer sur la **promotion et le développement des énergies renouvelables ainsi que sur l'utilisation de technologies économes**. Certains hébergeurs utilisent déjà ce type d'équipement (sondes d'ambiance, système d'arrêt automatique de l'électricité lors de la sortie du logement etc.). Or, si les bâtiments communaux seront dans les prochains mois équipés à 100% d'ampoules basse consommation, il n'est pas prévu que ceux-ci ne disposent de ce type d'équipement. De même, si certains hébergeurs sont équipés de la sorte alors il faut promouvoir de telles démarches auprès des hébergeurs encore non équipés.

En terme d'économies d'énergies, on peut noter aussi la démarche des services techniques qui ont instauré un système d'économie dans l'éclairage public (notamment basé sur la variation de l'intensité en fonction de l'heure).

Enfin, il faut aussi prendre en compte le fait que la réalisation d'économies passe par la l'instauration de suivis et d'indicateurs. Aujourd'hui seule la SAP possède ce genre de démarche notamment pour le parc de remontées mécaniques. La **réalisation d'un diagnostic de type « bilan carbone » ou l'imposition d'un suivi strict des consommations de la part de plusieurs entités pourrait alors apporté des éléments pertinents pour une meilleure gestion des énergies**.

## Déchets

La réduction des quantités de déchets rejetés chaque année est un enjeu important de la mise en place d'une politique de développement durable sur la Commune de Macot. Aujourd'hui, on considère qu'un Français rejette en moyenne 400 Kg de déchet par an et le coût de traitement et de transport de ces derniers est de plus en plus important aussi bien écologiquement qu'économiquement.

Afin de réduire les déchets, on trouve tout d'abord un certain nombre de mesures internes à certaines entités ou au fonctionnement de certains services. En effet, plusieurs initiatives ont déjà été prises individuellement : impressions recto verso, utilisation de papiers recyclés, installation de poubelles de tri, distribution de DVD de promotion au lieu de brochures, urnes de récupération des piles ou des imprimés, instauration de salles de presse virtuelles ou limitation d'achats suremballés etc. Ainsi, on peut souligner le fait que la plupart des entités de la station et de leurs personnels possèdent une sensibilité à l'environnement qui les pousse à agir à « leur échelle ». De même, dans certains services et notamment chez certains hébergeurs (comme les enseignes du groupe Pierre et Vacances par exemple), une formation « aux éco-gestes » est proposée au personnel et peut aussi permettre de contribuer à la réduction des déchets. Cependant, si beaucoup d'entités possèdent cette attitude, toutes ne l'ont pas. De même, bien qu'ils pratiquent en majorité le tri sélectif (fait largement louable néanmoins), les commerçants n'ont pas ce genre d'attitude. Alors, on comprend qu'il pourrait être judicieux de **lancer une politique globale d'information et d'incitation à la réduction des déchets et plus généralement à l'adoption de mesures « éco-responsables » par les professionnels**. Chez les particuliers, la mise en place d'initiatives visant à la réduction des déchets est plus complexe du fait d'un manque général de prise de conscience (bien que cette situation évolue peu à peu).

Cependant, il existe d'autres moyens de réduire les déchets en optimisant les tournées de ramassage et en favorisant la réalisation du tri.

Ainsi par exemple, l'une des solutions consiste à développer le compostage aussi bien auprès des particuliers que des professionnels. Le compostage permet de traiter et de recycler les matières organiques en les laissant se décomposer naturellement. Le composte obtenu peut ensuite être utilisé afin d'enrichir la qualité organique des jardins ou des cultures. La Communauté de Commune du Canton d'Aime propose des mesures d'incitation à l'acquisition de composteur individuel. Grâce à des subventions de la CCCA, de l'ADEME et

du Conseil Général, les composteurs sont proposés aux particuliers à un prix de 24 euros au lieu de 44. Cette mesure semble bien fonctionner et chaque année les particuliers à s'équiper sont de plus en plus nombreux et contribuent ainsi à réduire les quantités de déchets devant être retraités. Le système de **composteur peut aussi s'appliquer aux professionnels**. Cependant à l'heure actuelle rien n'est fait dans ce domaine et il pourrait être intéressant de porter une attention particulière à la question. Une telle mesure peut aussi être bénéfique mais s'avère relativement complexe à mettre en place et doit être attractive afin d'être adoptée.

Le ramassage des déchets est réalisé par la communauté de commune. Un plan de ramassage est en cours d'optimisation et sera bientôt en place même si à l'heure actuelle quelques problèmes subsistent encore (conteneurs débordant sur certains points de collecte en station). La fréquence des ramassages est adaptée en fonction des différentes périodes de l'année et de la fréquentation de la station (deux camions affectés chaque jour en hiver et mise en place de quatre ramassages par semaine en période d'été).

Le tri sélectif a été instauré au début des années 2000 et l'ensemble des secteurs de la commune est équipé de bacs appropriés (déchets, emballages et verre). Actuellement, l'installation de conteneurs semi enterrés est en cours sur l'ensemble des secteurs des stations. Le tri est globalement adopté par les habitants de la Commune et aussi par les professionnels. Cependant, la population touristique semble moins sensible et ne pratique pas systématiquement le tri (malgré l'indication des points de collecte dans les brochures de présentation de la station). Des plaquettes d'information pouvant être installées dans les logements sont pourtant fournies aux hébergeurs par la CCCA. De même, il est à la charge des hébergeurs de mettre en place des bacs de tri sélectif dans leur établissement et aucune aide financière n'est disponible. Certains d'entre eux ont installé de tels équipements mais beaucoup reste encore inéquipé. Ainsi, il est nécessaire d'**inciter les hébergeurs à mettre en place des systèmes permettant à la population touristique de réaliser le tri sélectif**. De même il est nécessaire d'**informer cette population sur les enjeux et la nécessité du tri et de la réduction des déchets**. Enfin, plusieurs habitants ou professionnels de la Commune se sont plaints d'un manque d'information sur les consignes de tri sélectif. Il pourrait alors être à nouveau intéressant de ré informer, (une campagne ayant déjà été mise en place) la population sur les bonnes consignes de tri.

De manière complémentaire au tri sélectif, des points de collecte de cartons sont installés un peu partout dans les différents villages à destination des professionnels. Ces points de collecte

semblent bien fonctionner et permette chaque année de récolter plusieurs tonnes de cartons qui seront par la suite recyclés.

Deux déchetteries sont installées sur le canton (une à Valezan et une autre à La Plagne). Celle de la PLAGNE est ouverte à tous les types de public et permet de collecter tous les types de déchets en provenance de la station (y compris les déchets dangereux). On peut cependant noter qu'un grand nombre de commerçants de la station se plaignent de devoir payer l'accès à cette déchetterie malgré leur démarche volontaire d'apport de déchets. Trouver une solution pour **inciter de plus en plus les professionnels à utiliser cette déchetterie sans avoir à payer des coûts importants** pourrait alors être une piste de travail s'inscrivant dans une politique de gestion et de réduction des déchets.

Enfin, les professionnels bénéficient de collectes spéciales pour certains types de produits. Par exemple, une grande part des magasins de sports travaille avec la société « Tri-Vallée » qui collecte le matériel de ski usagé pour recycler et revaloriser des matériaux comme l'acier, le bois et les plastiques. De même, les restaurateurs se doivent de faire collecter les huiles alimentaires par une société spéciale. Traditionnellement, c'est le syndicat des hôteliers et des restaurateurs français qui organise cette collecte qui est ensuite réalisée par la société Trialp. Cependant, peu de restaurateur procède de cette manière (du fait de son coût) et une part importante des huiles alimentaires est rejetée de manière sauvage au niveau des points de collecte ou directement dans le réseau d'eau usée ou la nature. Il convient donc d'**inciter et d'imposer aux restaurateurs la collecte réglementaire des huiles alimentaires afin de limiter les rejets sauvages et les implications économiques ou écologiques qui peuvent y être liées**.

#### *Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action IV*

Afin de promouvoir une gestion équilibrée des ressources, il s'agit d'explorer les pistes de travail suivantes :

- Contribuer à la réalisation d'un suivi de la ressource en eau en instaurant une collaboration globale entre les différents acteurs (SAP, Veolia, Commune) en intégrant notamment les agriculteurs.
- Promouvoir l'utilisation de technologies économes et de récupérateur d'eau de pluie en équipant de manière prioritaire les bâtiments communaux.

- Développer une politique d'informations sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau à destination des populations locales et touristiques.
- Instaurer une politique globale de gestion des énergies en impulsant notamment la réalisation de diagnostic énergétique et de rénovation dans les bâtiments.
- Développer les techniques économes (notamment dans les bâtiments publics et communaux) et favoriser le recours aux énergies renouvelables.
- Réaliser des suivis stricts de consommation d'énergie par entité afin de contribuer à l'élaboration de mesures de réduction.
- Inciter les professionnels à adopter des mesures « éco responsables » contribuant notamment à la réduction des déchets.
- Inciter les hébergeurs à mettre en place le système de tri sélectif et renforcer l'information des populations touristiques et permanentes.
- Faciliter l'accès des professionnels locaux à l'accès en déchetterie.
- Imposer des mesures de traitement des huiles alimentaires aux restaurateurs afin d'éviter les rejets sauvages.

## ***Plan d'action V***

***Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement***

Les transports en station de sport de montagne représentent environ 70% des émissions totales de CO<sup>2</sup>. Dès lors, on comprend l'importance d'œuvrer pour la mise en place d'une politique des transports plus respectueuse de l'environnement et visant à réduire les consommations de Gaz à Effet de Serre.

### Accès à la station

L'une des meilleures manières de développer un réseau de transport respectueux de l'environnement est de mettre en place un système de transport en commun adapté. A l'heure actuelle, la majorité de la population touristique se rend sur la station avec sa voiture personnelle. Or, il existe déjà un réseau de transport en commun. En effet, la société Transdev (pilotée en partie par le Conseil Général) met en place des navettes assurant la liaison entre la gare de Aime et les différentes stations de La Plagne (et inversement). En hiver, pas moins de vingt navettes sont mises en place le samedi et quatre pour les autres jours de la semaine. Ce cadencement permet la présence de presque une navette à l'arrivée de chaque train et le temps d'attente entre l'arrivée d'un train et le départ d'une navette de liaison est ainsi limité à une heure maximum. En été, un système de cadencement efficace est aussi mis en place et permet l'acheminement des touristes vers les stations. Le prix d'un trajet est d'environ 10 euros et des tarifs réduits sont proposés aux personnes de moins de 25 ans et aux saisonniers mais aucun tarif plus attractif n'est proposé aux familles par exemple. Ainsi, le coût pour une famille de quatre personnes peut se révéler relativement élevé et cette dernière préférera se rendre sur son lieu de vacances en voiture. De plus en plus, des personnes utilisent ce type de service mais bien souvent ce ne sont pas des familles qui représentent une part importante de la population touristique. La Maison du Tourisme de la Plagne a pourtant développé au cours de l'été précédent la formule « echo-bus » qui propose des liaisons vallée-station à moindre coût (toujours assurées par la société Transdev) sous réserve de posséder la carte d'avantages (Pass-Plagne). Le trajet revient alors à moins de 5 euros et se révèle donc très attractif et permet à un large public (locaux, vacanciers, vététistes...) de ne pas utiliser leurs propres moyens de transports. Cependant, à l'heure de la rédaction de cette étude, aucun élément n'a pu confirmer le maintien de ce système pour la prochaine saison hivernale.

Il pourrait donc être intéressant de **mettre en place des politiques tarifaires plus attractives** afin d'inciter à l'utilisation des transports en commun, notamment pour les familles.

Cependant, la mise en place de tel projet pourrait se faire également par le concours des hébergeurs ou des Tours Opérateur qui proposent bien souvent des formules « tout compris ». La majorité des véhicules transportant des voyageurs sur la station sont des véhicules de norme « euro 4 » et quelques uns répondent même à la norme « euro 5 ». Il pourrait être bénéfique que l'ensemble des véhicules assurant les liens entre la vallée et la station soient des véhicules de normes « euro 4 » minimum. De même, il pourrait être intéressant de savoir si ces véhicules ne pourraient pas fonctionner à l'aide de carburants moins polluants (gaz naturel, électricité, biocarburant, etc...). **Rechercher des véhicules fonctionnant à faibles émissions de gaz à effet de serre** pour les transports en commun pourrait donc être l'une des pistes de travail de ce thème.

En plus des systèmes de transport en commun, diverses mesures incitatives existent afin de promouvoir des modes de transport alternatif. Le site internet de La Plagne propose par exemple un module d'information et de mise en place de trajets en covoiturage depuis n'importe quel point de départ. De même, la SAP a élaboré le système « Plagne Auto Ski » qui permet aux véhicules de plus de trois passagers de bénéficier de forfait à moins 50% sous réserve du passage en caisses réservées situées dans la vallée. Le système est valable trois jours par semaine. Cependant, l'ensemble de ces offres alternatives manque peut-être de visibilité. S'il est simple (sur le site internet) de trouver l'ensemble de ces informations, elles ne sont pas toutes regroupées au sein d'une même catégorie.

Mais si l'on parle d'accès à la station, il serait erroné de ne parler que des transports de voyageurs. En effet, il faut aussi y rajouter le transport des travailleurs (que nous verrons plus loin) et le transport des marchandises. C'est de ce dernier dont nous allons traiter. Chaque jour, des marchandises sont approvisionnées auprès des commerçants de la station. Leur transport est lui aussi une source de rejet de CO<sup>2</sup>. Optimiser l'approvisionnement des marchandises en favorisant la mutualisation des livraisons dans la station est donc l'un des aspects d'une politique durable des transports. A l'heure actuelle, quelques mutualisations sont réalisées mais celles-ci se font à l'initiative des transporteurs pour des questions pratiques et économiques et non pas pour des questions écologiques. Il faut donc **inciter les commerçants à demander une mutualisation des livraisons et développer ce genre de démarche**. Il pourrait aussi être utile de **réfléchir à la création d'un espace logistique en vallée permettant de desservir l'ensemble des stations de la Plagne**.

### A l'échelle du territoire de la station

Il est important de préciser dans un premier temps, que les différentes stations qui composent la Plagne ont été conçues dans l'ensemble, sur un modèle de « station sans voitures ». Dans cette optique, les déplacements sont dans l'ensemble limités et la population touristique est censée disposée de l'ensemble des services dont elle a besoin sans avoir à se déplacer en véhicule.

Néanmoins, il existe un système de navettes permettant de relier l'ensemble des stations et des aires de stationnement. Ainsi, 13 arrêts différents sont desservis et le temps d'attente à chaque arrêt est d'environ une demi heure. Ces navettes sont complétées par des téléportés qui permettent notamment de relier les stations de Plagne Centre et de Aime 2000 et les stations de Plagne Bellecôte et de Belle Plagne, de Plagne centre à Plagne Villages. Les navettes et les téléportés fonctionnent quotidiennement en saison, de 8h30 à minuit environ. Encore une fois, il pourrait être intéressant de réfléchir à l'utilisation de véhicules à faible émission de carbone pour les liaisons inter-stations.

La circulation piétonne est donc un élément prépondérant des stations de la Plagne. Mais le problème de la circulation de la population handicapée apparaît. En effet, bon nombre de lieux de la station ne sont pas accessibles à cette population. Une étude avait déjà été réalisée sur la station et aujourd'hui **la question de l'amélioration de l'accessibilité handicapée doit être abordée dans un contexte d'élaboration de politique de développement durable.**

Enfin, traiter la question des transports au sein de la station implique aussi de traiter la question du stationnement. La Commune de Macot offre un grand nombre de places de stationnement sur l'ensemble des stations. Cependant, ces places sont saturées au mois de février par exemple au plus fort de la saison hivernale. Or, ces places peuvent être occupées par des travailleurs de la station qui utilisent bien souvent leur véhicule personnel. Dans un double intérêt, pour inciter au covoiturage et faciliter le stationnement, **il convient de réfléchir à la mise en place de stationnement réservé aux personnes faisant du covoiturage.** Cette action participerait ainsi au développement de modes de transports alternatifs à l'utilisation de la voiture.

### Démarche exemplaire de la collectivité et des entités de la station

Comme nous l'évoquions au cours des plans d'action précédents, c'est à la collectivité de mettre en place des actions significatives qui permettront d'impulser un changement.

Certaines entités de la station ont pourtant déjà mis en place des mesures concernant les transports par leur propre initiative. La SAP par exemple, met à disposition de ses employés des navettes afin de les mener sur leur lieu de travail. Ces navettes sont généralement bien utilisées sauf en fin de saison où les employés préfèrent utiliser leur véhicule personnel afin de rentrer plus rapidement chez eux et de profiter des « beaux jours ». De même, la MATO grâce au véhicule fournis par son partenaire automobile, a mis en place un système de covoiturage. Aujourd'hui, chaque employé de la MATO utilise ce système et n'utilise pas son véhicule personnel. Enfin, la mairie a mis en place un autre système de navettes destiné aux travailleurs saisonniers. Pour quelques dizaines d'euros, ils bénéficient d'un accès illimité à ces navettes pour l'ensemble de l'année. Le cadencement de ces navettes s'est pourtant révélé inadapté au cours de la saison précédente et il convient donc aujourd'hui d'**optimiser le système de navette élaboré par la Commune**.

Ces initiatives sont tout à fait louables et participent à l'inclusion de la collectivité dans une politique de développement durable. Cependant, si la plupart des entités adoptent ce type de démarche, il n'en est pas de même pour toutes et il n'en est pas de même pour l'ensemble des professionnels. C'est pourquoi il est nécessaire d'**inciter l'ensemble des professionnels de la station à réaliser ce type de projets ou à utiliser les modes de transport alternatif existants**.

Plusieurs entités possèdent aujourd'hui dans leur parc automobile des véhicules de norme « euro 4 ». Ce sont bien souvent les véhicules les plus récents et la norme « euro 4 » n'a généralement pas été un critère d'achat. Si la station et ses diverses entités s'engagent dans une démarche de politique durable des transports, alors **les émissions de gaz à effet de serre d'un véhicule devraient être prises en compte** lors de l'achat afin de constituer à terme un parc automobile à faible émission de polluants. Si cette démarche doit être progressive pour les entités, il serait pertinent de l'imposer pour l'ensemble des nouveaux véhicules acquis par la Commune. Pour aller plus loin, **l'utilisation de véhicules à carburants alternatifs (électriques, gaz naturel...) pourrait être envisagée par la Commune ou par les autres entités**.

Enfin, il convient d'aborder la question du salage des routes par la Commune. Le sel de route est un élément hautement polluant qui peut entraîner des dommages importants sur les

espaces naturels et notamment les milieux aquatiques. L'une des solutions pour éviter ces dommages est de **réfléchir à la mise en place de procédures alternatives permettant de limiter l'utilisation du sel de routes**. Ces solutions existent aujourd'hui et sont déjà adoptées par des pays comme la Suisse et certains pays nordiques.

### *Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action V*

Nous venons de le voir, il est aujourd'hui nécessaire de développer une politique durable des transports afin de contribuer à réduire en partie les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela nous proposons de mettre en place des actions abordant les pistes suivantes :

- Promouvoir l'utilisation des transports en commun pour accéder à la station en développant des mesures incitatives en partenariat avec les professionnels (transporteurs, hébergeurs).
- Favoriser l'utilisation de véhicules doux à faibles émissions de polluants pour les lignes de transport en commun (vallée – station et inter stations).
- Œuvrer pour la mutualisation des transports de marchandises en sensibilisant les professionnels.
- Améliorer l'accessibilité handicapée dans la station.
- Développer des places de stationnement réservées pour les véhicules en covoiturage.
- Optimiser le système de navettes pour les travailleurs de la station et le rendre plus attractif.
- Inciter les professionnels à sensibiliser leurs employés sur les modes de transport doux et l'utilisation des transports en commun.
- Favoriser l'acquisition de véhicules à faibles émissions de polluants dans les parcs automobiles de la Commune et des entités.
- Réfléchir à un système alternatif au salage des routes.

## ***Plan d'action VI***

***Développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement***

Les activités touristiques sont les éléments indispensables au fonctionnement d'une station de sport d'hiver. Cependant, ces activités peuvent aussi parfois engendrer des gênes environnementales et nécessitent une gestion raisonnée prenant en compte les paramètres du milieu naturel.

### Domaine skiable et loisirs de neige

La Société d'Aménagement de la Plagne, gestionnaire du domaine skiable, a engagé au cours des dernières années une démarche « Iso 14001 ». Cette démarche a pour but de mettre en place un système de management environnemental et permet d'inclure la gestion du domaine skiable dans une politique de développement durable prenant en compte les capacités économiques et les possibilités environnementales.

Ainsi, au cours des dernières années, des études économiques ont été réalisées afin d'adapter la politique de gestion du domaine aux réalités du marché. Aujourd'hui, cette gestion n'est pas orientée vers une extension du domaine mais plutôt sur une restructuration et une rénovation de l'existant. De même les possibilités environnementales sont incluses dans la réflexion et les implications de la démarche « iso 14001 » imposent leur stricte prise en compte. Les exemples d'implications sont alors nombreux et touchent de nombreux aspects.

Par exemple, au niveau du parc de remontées mécaniques, il y a une recherche d'optimisation via la réalisation d'études de saturation et de plans d'investissement par exemple. Ces études débouchent ensuite sur la mise en place « d'itinéraires » par exemple, destinés à « fluidifier » le domaine. L'optimisation de ce parc inclut aussi un volet environnemental en abordant notamment la question de l'intégration paysagère des équipements. Ainsi, les gares de départ et d'arrivée des remontées font l'objet d'études paysagères afin d'adapter au mieux leur architecture à l'environnement local. Enfin, la SAP veille à la remise en état de chaque site après le démantèlement de remontées obsolètes par exemple.

Mais cette démarche durable touche aussi la création de pistes. En effet, des études d'impact sont réalisées avant chaque nouvel aménagement et toute emprise sur les espaces naturels remarquables, les espaces protégés ou les zones humides est ainsi évité. La SAP travaille d'ailleurs sur ce thème en étroite collaboration avec la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) et l'ONF. Les pistes sont aussi intégrées au mieux dans le paysage en les adaptant le plus possible à la topographie initiale et au paysage. De plus, aujourd'hui, après aménagement, la SAP pratique un ré engazonnement quasi systématique

des zones travaillées en implantant des espèces naturelles favorisant le retour des espèces locales nécessaires à la pâture des troupeaux.

Comme nous l'expliquions au cours du plan d'action IV, la SAP réalise une gestion stricte de la ressource notamment en vue de la production de neige de culture. L'eau utilisée provient essentiellement de retenues d'altitude qui ont été créées au cours des années précédentes.

Ces exemples témoignant de la prise en compte environnementale dans la gestion du domaine skiable ne sont qu'une partie de ce qui est réalisé et il ne convient pas de les détailler un par un. La démarche « iso 14001 » implique la mise en place d'un plan d'actions similaire à la démarche de charte de développement durable. Ainsi, plutôt que de proposer des pistes de travail au cours de ce document, nous suggérerons **l'élaboration d'une réflexion conjointe entre la SAP et la Commune afin de mettre en place des actions pouvant rentrer dans le cadre de la démarche « iso 14001 » mais aussi dans le cadre de la charte de développement durable.**

### Loisirs d'été

Les loisirs d'été profitent de plus en plus au dynamisme de la station et permettent notamment de diversifier les offres. Parmi ces loisirs, le V.T.T est une activité de plus en plus prisée qui peut se pratiquer sur le domaine skiable mais aussi sur les sentiers. Sur ces derniers, la pratique de ce sport est plus complexe. Si certains sentiers sont réservés pour cette pratique, d'autres sont aussi utilisés par les randonneurs. La multi activité de ces secteurs peut alors s'avérer problématique (notamment parce qu'elle implique la responsabilité de la Commune en cas d'accident) mais peut aussi créer des conflits d'usage. Ainsi il convient **d'informer et de sensibiliser largement les pratiquants de ce sport sur « les règles de bonne conduite » et de renforcer la création d'espaces réservés quand cela est possible.**

Enfin, les sentiers de randonnées sont très nombreux sur l'ensemble du territoire communal. La Maison du Tourisme participe au dynamisme de ces sentiers en proposant notamment des randonnées avec GPS pouvant parfois prendre la forme de jeux de pistes. Parmi ces sentiers quelques un sont à thèmes et des panneaux installés en partie par l'ONF permettent de renseigner les promeneurs sur la faune, la flore ou encore l'histoire de la station. **Ces sentiers à thème méritent d'être encore développés et pourraient notamment permettre de mettre en valeur certains espaces protégés ou certains espaces remarquables.** Ils serviraient de plus à sensibiliser la population locale ou touristique aux enjeux du développement durable en montagne.

*Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action VI*

Nous venons de le voir, les loisirs de neige sont pour la majorité déjà intégrés dans une politique environnementale de par l'engagement de la SAP dans la démarche « Iso 14001 ». Cependant, afin d'engager une politique de gestion durable des loisirs il convient :

- De définir des actions conjointes entre la SAP et la Commune pouvant répondre au plans d'actions de la Charte et de la démarche « Iso 14001 ».
- D'informer et de sensibiliser les pratiquants de V.T.T aux règles de bonne conduite et de définir des zones réservées afin de limiter les conflits d'usage.
- De développer les sentiers à thème afin de promouvoir les espaces naturels et de sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable.

## ***Plan d'action VII***

***Sensibiliser les différents usagers de la station (habitants, acteurs économiques, touristes...) afin de les encourager à des comportements responsables/éco citoyens***

Sensibiliser et informer les différents acteurs de la station sur les enjeux du développement durable en station est un élément prépondérant de l'application de la charte de développement durable. En effet, mettre en place des mesures de développement durable implique un changement progressif des mentalités et une prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement. Cependant, pour que ce changement puisse être impulsé, un travail conséquent d'information et de sensibilisation doit être mis en place.

L'une des actions principales de ce thème touche dans un premier temps la question de l'achat public éco responsable. En effet, comme nous avons pu le voir au cours des précédents plans d'action, certaines entités réalisent ce type d'achat de manière ponctuelle. Cependant, il serait pertinent de **favoriser l'insertion de clause environnementale dans l'ensemble des marchés publics passés par les diverses collectivités. Cette démarche devrait même être imposée pour les marchés publics de la Commune** qui rappelons-le, doit se poser en exemple au niveau des actions mises en place.

En terme d'information propre, plusieurs actions ont déjà été mises en place. L'ONF par exemple, édite chaque année plusieurs brochures sur le respect des milieux naturels et sur la connaissance de la forêt ou réalise des expositions et des sorties pédagogique par exemple. De même, les enseignes du groupes Pierre et Vacances distribuent des prospectus sur les éco-gestes à destination des vacanciers ou informe sur les actions du groupe en la matière. Enfin, la SAP en partenariat avec l'OPGP, mettra en ligne au cours des prochains mois une page dédiée aux actions environnementales du domaine skiable sur le site internet de la station.

Ainsi plusieurs démarches existent déjà mais on peut déplorer dans un premier temps **un manque de communication globale et notamment de la part de la Commune portant sur les enjeux du développement durable**. De même, il serait pertinent **de lancer le même type de communication à destination de la population touristique via les brochures de présentation de la station notamment**.

De plus, nous l'avons constaté au cours de l'ensemble des plans d'actions, **l'élaboration de moyens d'informations sur des thèmes précis du développement durable (économies d'énergies, énergies renouvelables, moyens de transports alternatifs, réduction des déchets, espaces naturels etc...) pourrait être un atout sans précédent**.

Enfin, l'information sur le développement durable et la démarche de la charte doit aussi passée par **le développement des moyens alternatifs tels que le site internet de la mairie,**

**l'organisation d'expositions, de conférences et de réunions publiques ou encore l'élaboration de sentiers à thème.**

On comprend donc, qu'en terme d'information, même si quelques petites actions ont été mises en place, le gros du travail reste encore à faire. Cette démarche peut, comme nous l'avons dit, participer à impulser un changement des mentalités mais aussi à promouvoir la démarche de la charte de développement durable qui peut contribuer à développer l'image de la Commune et à plus grande échelle celle de la station.

Enfin, la présente étude étant un diagnostic de développement durable et n'apportant pas de réelles informations sur l'environnement physique du territoire, nous pensons qu'un véritable **diagnostic environnemental devrait être réalisé par la Commune**. Ce dernier permettrait d'apporter de nombreuses informations sur « l'état de santé » de l'ensemble des milieux et des ressources naturelles. Il permettrait aussi de mettre en place des indicateurs physiques qui permettraient par la suite de réaliser un suivi de ces milieux et contribueraient à veiller à la préservation des espaces.

*Piste de travail pouvant être abordées pour le plan d'action VII*

Plusieurs actions en terme d'information et de sensibilisation des acteurs de la station au développement durable doivent être élaborées. Nous proposons donc de réfléchir aux pistes de travail suivantes :

- Définir des clauses de développement durable dans les marchés publics des collectivités et imposer cette démarche dans l'ensemble des marchés passés par la Commune.
- Développer une communication globale de sensibilisation aux enjeux du développement durable auprès de l'ensemble des populations de la station (professionnels, population locale et touristique etc...).
- Développer des moyens d'informations particuliers à certains aspects du développement durable.
- Utiliser l'ensemble des moyens de communication existant et promouvoir la démarche de la charte afin de contribuer à l'image de marque de la commune.

***Conclusion***

Nous venons donc de le voir tout au long de cette étude, la charte de développement durable des stations de montagne propose donc aux communes un outil concret permettant d'aborder l'ensemble des aspects du développement durable.

Sur la commune de Macot de nombreuses petites actions ont déjà été engagées par les différentes entités au cours des années précédentes. Ces actions montre la présence d'une sensibilité à l'environnement. Cette sensibilité est un élément important qui doit être étendue à l'ensemble des acteurs de la station afin de garantir une dynamique volontaire qui permettra une bonne application des plans d'actions.

Ces plans d'actions, doivent se baser sur les éléments identifiés au cours du diagnostic initial et de la présente étude. Les pistes de travail énoncées ici devraient permettre au comité local de réfléchir à l'élaboration de mesures concrètes. Ces mesures doivent être définies selon des échelles de temps différent dans un ordre de priorité. Cette organisation, permettra ainsi de réaliser pleinement chacune des mesures tout en analysant les évolutions.

Mais pour garantir la bon fonctionnement des plans d'action, des indicateurs de suivi devront être mis en place dès que cela sera possible. Ceci permettra d'évaluer le bon fonctionnement de chaque mesure et de définir si oui ou non les objectifs ont été atteints.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois la Commune doit se positionner en exemple afin de contribuer à impulser une démarche de changement progressif. Elle doit ainsi pouvoir mettre en place des mesures importantes et significatives témoignant ainsi de son engagement.

De même, il serait louable que les différentes entités de la station prennent des engagements (chacune à son échelle) permettant de garantir leur investissement dans le programme de charte et les plans d'action.

Enfin, pour un bon fonctionnement des plans d'actions et plus largement de l'application de la charte, il convient d'inviter les citoyens à participer aux différents débats et à faire part de leur proposition et remarques au comité local de suivi.